

Choisir l'internat, c'est faire le choix d'un cadre de vie qui favorise la réussite scolaire, l'autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité.

Que votre enfant soit accueilli à l'internat de la Fondation du Bocage (Chambéry) ou à l'internat de Notre Dame de la Vilette (La Ravoire), les équipes éducatives veilleront à lui offrir un environnement sécurisant, bienveillant et propice au travail comme à l'épanouissement personnel.

Ce guide a pour objectif de vous permettre de comprendre concrètement le déroulement d'une semaine d'internat et les règles qui encadrent la vie quotidienne de votre enfant.

Contacts :

⇒ Pour le lycée Saint Ambroise :

Monsieur Willy MARTIN – Coordinateur de Vie Scolaire et référent des élèves internes

04.79.75.33.55 – wmartin@assomption-chambery.org

⇒ Pour le lycée Sainte Geneviève :

Monsieur Fabrice BOT – Coordinateur de Vie Scolaire et référent des élèves internes

04.79.33.96.79 – fbot@assomption-chambery.org

M. MARTIN et M. BOT seront les interlocuteurs privilégiés des élèves et des familles pour toutes les questions et démarches relatives à l'hébergement au sein des internats d'Assomption Chambéry.

Toutefois, les surveillants d'internat disposeront des coordonnées des familles d'élèves internes afin de pouvoir les contacter uniquement en cas d'urgence durant la nuit.

Une journée type pour tous les internes

Les internats du Bocage et de Notre Dame de la Vilette sont fermés le dimanche soir : aucun accueil ne peut donc être effectué de façon anticipée, sur la fin du week-end.

Accueil des élèves le lundi matin : les élèves internes viennent pour leur 1^{ère} heure de cours au sein de leur lycée et déposent leur valise dans l'espace prévu à cet effet jusqu'à la fin de la journée.

Départ des élèves le vendredi matin : les élèves internes quittent l'internat le vendredi matin avec leur valise et la déposent à la bagagerie de l'établissement avant 8h00. Ils quitteront leur lycée après leur dernière heure de cours.

Journée type :

Durant la journée, à compter de 8h05, les élèves suivent leur emploi du temps habituel fourni par leur établissement scolaire (en cours ou sur les lieux d'étude).

Fin de journée : 17h45 au lycée Saint Ambroise / 17h30 au lycée Sainte Geneviève

Sur le temps de la pause méridienne, en fonction de leur emploi du temps, les élèves internes peuvent sortir du lycée : aucun contrôle ne sera effectué par les équipes éducatives.

Il est rappelé que les internes du lycée Saint Ambroise ont l'obligation de déjeuner au sein de l'établissement.

Fin de journée (lundi, mardi, jeudi) :

☒ **Au lycée Saint Ambroise :** à 17h45, appel des élèves internes au Bureau de la Vie Scolaire, distribution du goûter et départ à pied pour l'internat du Bocage ou pour rejoindre l'arrêt de bus « Ducs de Savoie » - ligne 4 du réseau Synchro Bus pour les élèves logés à Notre Dame de la Villette. Ces élèves seront pris en charge par leur Maître d'Internat dès leur arrivée à l'arrêt de bus.

☒ **Au lycée Sainte Geneviève :** à 17h30, appel des élèves internes au Bureau de la Vie Scolaire, distribution du goûter et départ à pied pour l'internat du Bocage ou, accompagné par le Maître d'Internat, pour l'arrêt de bus « Ducs de Savoie » - ligne 4 du réseau Synchro Bus pour les élèves logés à Notre Dame de la Villette.

A 18h00 : pointage des élèves internes de Notre Dame de la Villette à l'arrêt de bus "Ducs de Savoie" par leur Maître d'Internat.

Soirée au sein des internats :

- ☒ 18H15 : pointage des élèves internes à l'internat du Bocage puis étude en chambre
- ☒ 18h30 : arrivée des internes à Notre Dame de la Villette puis étude en salle de travail
- ☒ De 19h à 20h : Dîner
- ☒ De 20h à 21h : Temps de travail en salle d'étude / Activités proposées en groupe / Temps de détente + douche quotidienne obligatoire pour tous les élèves
- ☒ 21h : Temps de travail en salle d'étude si besoin ou temps calme en chambre
- ☒ 22h : Extinction des lumières

Début de journée au sein des internats :

- ☒ 6h45 : Petit déjeuner à l'internat
- ☒ 7h15 : Départ des internes de Notre Dame de la Villette pour l'arrêt de bus
- ☒ 7h20-7h30 : Départ en bus – Synchro bus – ligne 4 avec le Maître d'Internat
- ☒ 7h45 : Départ à pied pour les internes du Bocage

Le mercredi après-midi pour les élèves internes du lycée Saint Ambroise :

Tous les élèves internes n'ayant pas cours doivent être présents en étude de 13h30 à 15h30.

Au retour des vacances de la Toussaint, les élèves internes de 1^{ère} et Terminale n'auront étude obligatoire que de 13h30 à 14h30.

A la fin de l'étude obligatoire, les élèves sont libres, y compris de rester au lycée.

ATTENTION : A 17h50, les internes de Notre Dame de la Villette seront pointés à l'arrêt de bus « Ducs de Savoie » par leur Maître d'Internat avant un départ collectif en bus Synchro – Ligne 4.

Les élèves internes ont la possibilité de participer à l'Association Sportive dont la présentation sera faite par l'équipe d'EPS à la rentrée.

Le mercredi après-midi pour les élèves internes du lycée Sainte Geneviève :

Le mercredi après-midi, tous les élèves internes n'ayant pas cours doivent être présents en étude de 13h30 à 15h25.

A partir de 15h25, le choix est donné sur des activités de détente ou de travail jusqu'à 17h30 au sein de l'établissement pour les élèves dont les parents se sont positionnés sur une présence physique obligatoire de leur enfant au lycée.

ATTENTION : A 17h30, les internes de Notre Dame de la Villette seront pointés au Bureau de la Vie Scolaire par leur Maître d'Internat avant un départ collectif à l'arrêt de bus « Ducs de Savoie ».

Les élèves internes ont la possibilité de participer à l'Association Sportive dont la présentation sera faite par l'équipe d'EPS à la rentrée.

Les demandes d'autorisation doivent être calées avec l'emploi du temps de l'élève dès la rentrée.

Périodes de Formation en Milieu Professionnel / Stages :

Durant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel ou de stage, les élèves internes ont la possibilité d'être hébergés au sein de leur internat.

Dans ce cas, M. MARTIN ou M. BOT doivent être avertis par un mail des responsables légaux au plus tard 15 jours avant le début du stage. Une copie de la convention de stage signée par les parties prenantes devra être jointe à la demande écrite.

Transport et responsabilités :

Les élèves internes se rendent à pied et en autonomie de leur établissement jusqu'à l'internat du Bocage (environ 10-15 minutes) et en bus, via le réseau Synchro Bus, à l'internat de Notre Dame de la Villette accompagnés par leur Maître d'Internat.

Il est de la responsabilité de la famille de l'élève que ce dernier soit doté d'un abonnement au réseau Synchro bus pour effectuer les trajets jusqu'à l'internat de Notre Dame de la Villette. L'abonnement annuel Synchro bus sera déduit de la facture d'Assomption Chambéry, sur justificatif fourni par la famille.

En aucun cas l'élève interne ne doit utiliser un moyen de transport personnel pour se rendre à l'internat (*sauf si événement exceptionnel : présence des parents à Chambéry, transport organisé par les clubs sportifs dans le cadre d'entraînements, etc.*).

Absences et demandes dérogatoires :

En cas d'absence prévisible ou de modification de la journée type, il est obligatoire de demander l'accord préalable, par mail, du référent des internes.

A ce titre, il est rappelé que les élèves conservent le statut d'interne du lundi (1^{ère} heure de cours) jusqu'au vendredi (fin de la dernière heure de cours).

Par conséquent, toute demande dérogatoire doit être dûment motivée, anticipée au moins 24 heures à l'avance, et reste soumise à une possibilité de refus.

Santé et matériel à prévoir :

Les élèves ne sont pas autorisés à conserver librement des médicaments dans leur chambre. Tout traitement doit être impérativement confié au Maître d'Internat qui se chargera, sur place, de son administration.

Pour ce faire, vous devez obligatoirement fournir l'ordonnance médicale précisant la posologie. Dans la mesure du possible, la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est vivement recommandée.

Dans la valise, il est nécessaire de prévoir :

- ☒ Des vêtements et sous-vêtements pour 5 jours
- ☒ Le nécessaire de toilette (notamment des claquettes pour les douches)
- ☒ Les serviettes de bain
- ☒ Un cadenas
- ☒ Le linge de lit à la discrétion de l'élève pour des lits de 90 x 190 : alèse de matelas obligatoire / oreillers et couettes non fournis - Prévoir un lavage du linge de lit tous les 15 jours

Téléphone portable et autres outils numériques (ordinateurs, tablettes, montres) :

Le téléphone portable constitue aujourd'hui un moyen de communication important entre les élèves et leurs familles.

Son utilisation au sein de l'internat reste toutefois encadrée afin de préserver la qualité du travail personnel, le respect de la vie collective et le sommeil des jeunes.

Les modalités précises seront définies par les Maîtres d'Internat.

En effet, selon les situations, les téléphones peuvent être conservés par les élèves ou déposés chaque soir, dans un espace sécurisé avant le coucher.

Les familles sont invitées à privilégier les échanges avec leur enfant avant les horaires d'extinction des lumières et d'activer les outils de temps d'écran afin de conserver le temps de repos du jeune. Il s'agit là d'un enjeu de co-éducation majeur pour la santé et la réussite scolaire de l'élève.

L'utilisation des téléphones, tablettes, ordinateurs et montres connectés ainsi que les connexions aux réseaux sociaux et autres jeux en ligne durant la nuit sont strictement interdits.

Le sommeil, une condition de la réussite :

Le sommeil joue un rôle essentiel dans les apprentissages, la concentration et la santé des adolescents. Les élèves s'engagent donc à respecter les horaires de coucher, les temps de calme et le repos de leurs camarades d'internat.

Toute attitude susceptible de perturber le sommeil des autres internes pourra faire l'objet d'un rappel au règlement ou de sanctions.

Vivre ensemble :

L'internat est un lieu d'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité.

Chaque élève s'engage à :

- Respecter les autres élèves hébergés dans les locaux de l'internat
- Respecter les adultes travaillant au sein des internats
- Adopter un comportement bienveillant envers lui et les autres
- Prendre soin des locaux et du matériel
- Respecter les consignes de sécurité.